

Près de 2 000 emplois ont été supprimés au CNRS entre 2010 et 2013.

L'application de la loi Sauvadet y est pour rien!

Syndicat National des Travailleurs de la Recherche Scientifique CNRS – INSERM – INRIA – IRD – INED – IFSTTAR

Les chiffres de l'emploi au CNRS effectivement payé sur la subvention d'État depuis 2011, titulaires et contractuels

2010: 28027 Emplois Équivalents Temps Plein Travaillé (ETPT)

2011 : 27666 (périmètre identique à 2013)

2012: 26910 ETPT

2013 : 26222 ETPT (estimations budget 2014)

Soit des pertes de -756 ETPT entre 2011 et 2012 et selon les prévisions du budget 2014 de près de -688 ETPT entre 2013 et 2012 dont -541 CDD et -147 fonctionnaires. Ce qui se traduit, depuis 2010, par une diminution du nombre de personnes employées au CNRS et payées sur subvention d'État proche de 2000. La loi Sauvadet n'y est pour rien!

La direction du CNRS a accepté -sans l'ombre d'une protestation- le choix du gouvernement de réduire sérieusement la masse salariale. Cela l'a conduit à supprimer plus de 680 emplois dans le budget (subvention d'État) de 2013. Elle aura ainsi renoncé à recruter plus de 450 CDD sur les 2015 CDD prévus au budget primitif et gelé une centaine de concours externes ITA.

En effet, la direction du CNRS avait annoncé 375 recrutements d'ITA au budget prévisionnel 2013. Or, il y a eu l'ouverture de 220 concours ou examens réservés (la moitié de ces derniers n'a pas été pourvue). Il manque donc plus de 155 postes..... Disons qu'environ 50 postes correspondent aux CDisations, accueils en détachement, retours, etc... Il n'en reste pas moins que le CNRS a décidé de geler plus de 120 postes IT de titulaires dont seulement 6 (peut-être 8) correspondent aux CDI au titre des CDIsations dans le cadre de la loi Sauvadet. Finalement, la Direction a annoncé que 63 d'entre eux devraient être mis aux recrutements sur concours.

Le seul maintien d'une partie des emplois prévus au budget 2013 aurait permis de titulariser d'un coup tous les ayants droit identifiés aujourd'hui pour les examens réservés (environ 440)! La titularisation des ayants droit n'est pas un cadeau, c'est un droit instauré par la loi que la Direction ne respecte pas.

Par contre, elle a décidé de conserver un grand vivier de non titulaires payés sur ressources propres pendant une période limitée à trois ans, vivier dans lequel, elle peut extraire de temps à autre un heureux élu pour un poste de titulaire. Les CDD# travaillant dans les laboratoires sous tutelle CNRS et payés sur ressources propres étaient de 7353 en 2011, 7655 en 2012, 8022 en 2013 (estimations) et ils seraient 7722 en 2014 (prévisions budget primitif).

Ce n'est pas fini, pour 2014, la direction annonce la création de 300 postes de chercheurs et 342 postes IT -tout confondu- sur la base des départs en retraite d'ITA prévus. Encore moins qu'en 2013! D'ici la fin 2014 le Budget Primitif prévoit la perte de -479 ETPT supplémentaires correspondant à environ 500 emplois dont près de 190 fonctionnaires et 290 CDD payés sur subvention d'Etat.

Selon le bilan social du CNRS, 513 contractuels ont été gérés par la DR17 en 2012 (soit 318 ETPT). Le quart environ était des doctorants et près de 80 % salariés sur ressources propres des laboratoires.

Combien de CDI issus de l'application de la loi Sauvadet en DR17? Peu ou prou puisque que seuls 6 (peut-être 8) contrats ont été signés en 2013 au niveau national.

Combien de recrutements sur examens professionnalisés réservés (Loi Sauvadet) au CNRS sur la DR17 ? Aucun (en 2013: le CNRS a ouverts 34 postes, ~50% ont été pourvus).

L'application de la loi Sauvadet n'est pas responsable de le perte d'emploi de titulaires au CNRS, c'est un choix politique de la direction du CNRS et du gouvernement que le SNTRS appelle à combattre.

#CDD longue et courte durée, doctorants, post-doctorants, élèves ingénieurs,.....